

A l'attention du Comité présidentiel et des déléguées-e-s à l'Assemblée de l'USS

Chères et chers membres du Comité présidentiel, Chères et Chers délégué-e-s,

D'ici au 18 mars prochain, les Chambres fédérales devront se mettre d'accord sur une version finale du plan de Prévoyance vieillesse 2020 (PV2020). Si une partie du contenu de ce projet est encore en discussion, le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, couplé à une baisse du taux de conversion, sont cependant d'ores et déjà assurés de figurer dans le paquet final comme mesures phares d'économies.

De fait, la majeure partie de la facture de PV2020 sera portée par les femmes qui contribueront à elles seules à des économies de 1.3 milliards de francs dans l'AVS. Il est inacceptable que les femmes soient appelées à nouveau à passer à la caisse, alors qu'elles forment encore aujourd'hui la majorité des personnes en situation de pauvreté en Suisse, en raison des multiples discriminations qu'elles continuent de subir dans leur vie professionnelle et privée.

Depuis plusieurs mois nous constatons que les diverses communications du Comité présidentiel laissent clairement entendre que ces deux réformes centrales prévues par PV2020 (hausse de l'âge de la retraite des femmes et baisse du taux de conversion) pourraient être finalement acceptées si la version du Conseil des Etats, soit un supplément de 70 francs dans l'AVS pour les nouvelles et nouveaux rentiers/-ères, était adoptée par le Parlement.

Nous prenons aujourd'hui notre plume pour tirer la sonnette d'alarme et indiquer que la plus grande faïtière syndicale de Suisse ne peut tout simplement pas sacrifier les femmes, et notamment celles qui exercent les métiers les plus pénibles et les plus précaires, sur l'autel d'un compromis de politiciens qui entérine des reculs fondamentaux.

Accepter aujourd'hui l'élévation de l'âge de la retraite des femmes est d'autant plus choquant que la votation du 12 février contre RIE III a ouvert la perspective d'un rapport de force moins défavorable aux syndicats et devrait nous encourager à éviter des compromis contraires à nos revendications.

En raison de la division sexuelle du travail, les femmes ont pendant longtemps formé la dernière roue du carrosse du monde ouvrier, y compris dans les organisations syndicales. Dès sa création pourtant, l'Union Syndicale Suisse a joué un rôle pionnier dans l'intégration des problématiques féminines aux luttes syndicales en inscrivant dans son premier programme la nécessité de l'égalité salariale entre hommes et femmes et en nommant, en 1905 déjà, une femme à son secrétariat.

Ces dernières décennies, l'importance de la syndicalisation des femmes n'a cessé de croître en raison de leur implication toujours plus forte sur le marché du travail. Une politique volontariste d'intégration des femmes dans les structures et instances syndicales a été développée, dans le même temps que nos campagnes se sont efforcées de mettre en lumière les risques particuliers de précarité encourus par les femmes, que ce soit en termes de bas salaire, d'horaires atypiques, de contrats à durée déterminée. Cette précarité a des conséquences à la retraite, puisque les femmes touchent de plus petites rentes et sont plus souvent dépendantes de la seule rente AVS.

Tenant compte de tous ces efforts, l'acceptation du relèvement de l'âge de la retraite des femmes par l'Union Syndicale Suisse, quelles que soient les compensations, enverrait un message particulièrement néfaste et marquerait un recul évident par rapport aux positionnements féministes tenus jusqu'alors. Pour nombre de salariées de ce pays, ce serait en effet le signal que les syndicats se détournent de leurs intérêts en acceptant qu'elles soient à nouveau mises à contribution alors que l'égalité n'est toujours pas au rendez-vous. Il n'est tout simplement pas imaginable que l'Union Syndicale Suisse cède à cet énième jeu de division dans lequel tente de nous entraîner PV2020.

C'est pourquoi nous vous invitons en l'état à refuser toute élévation de l'âge de la retraite des femmes et à engager un référendum si ce point de la réforme devait être maintenu dans la version finale de PV2020.

Signataires :

- **Valérie Borloz**, secrétaire de l'Union syndicale vaudoise, déléguée du SSP à la Commission femmes de l'USS
- **Michela Bovolenta**, secrétaire régionale du SSP, membre du présidium de la commission femmes de l'USS